



District Haute Garonne de Football

**COMMISSION DEPARTEMENTALE
DU STATUT DE L'ARBITRAGE**



Réunion plénière du 15 Février 2019
Procès-verbal n°2

Membres présents : MM. CALMETTES – JAU – PEDARROS – SAVIGNAC – TRUILHE

Membre excusé : MM. BOIS – DUFOUR – TROGANT

Invité : M. LEDOUX (CTDA)

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION PLENIERE

Après relecture, le PV n°1 de la réunion du 21/09/18 est approuvé après que la modification suivante ait été apportée :

Du fait que sa licence a été enregistrée le 19/07/18 soit avant la date limite du 31 Août 2018, Kévin ORTS a été retiré de la liste figurant au paragraphe 4 concernant la liste des arbitres ne couvrant pas leur club en 2018/2019.

2. ETUDE DES DOSSIERS INDIVIDUELS DE MUTATION

Suite aux demandes de licence pour la saison 2018/2019 des arbitres ci-après, la Commission dit :

BRAS Dominique (1876517493)

- Arbitre en provenance du District du Lot (46),
- Demande de licence pour le club du FC Savès 31 (548293), valant démission du club de l'US Payrignac (532290),
- Après lecture du motif de changement de club : « Mutation professionnelle », rattachement au club du FC Savès 31 (548293) à compter du 22/09/18 (Art. 33c, changement de résidence de plus de 50 km »).

GABIN Lukas (200404404)

- Arbitre en provenance du District d'Alsace (67),
- Demande de licence pour le club de l'US Lègevin (514449), valant démission du club du FC Krautergersheim (503998),
- Après lecture du motif de changement de club : « Déménagement », rattachement au club de l'US Lègevin (514449) à compter du 02/10/18 (Art. 33c, changement de résidence de plus de 50 km »).

GUELMA Nassim (200404404)

- Arbitre en provenance de la Fédération Algérienne de Football,
- Demande de licence pour devenir indépendant.
- En l'absence de motif de changement de club, classé indépendant (District HG) à compter du 12/11/18 (Art. 33c, changement de résidence de plus de 50 km »).

JACCARD Michael (2544194965)

- Demande de changement de statut pour devenir indépendant, valant démission du club de l'Etoile d'Aussonne (522125),
- Après lecture du motif de changement de club (« signature en tant que joueur dans un autre club »), classé indépendant (District HG) à compter du 04/10/18,
- Continue à représenter son club formateur, l'Etoile d'Aussonne (522125), qui pourra le compter dans son effectif jusqu'au 30 juin 2020, sous réserve de la poursuite normale de la fonction arbitrale (Art. 35, 2ème Alinéa).

NEFFATI HAYKEL (1806539728)

- Demande de changement de statut pour devenir indépendant, valant démission du club de l'US Colomiers (554286),
- En l'absence de motif de changement de club, classé indépendant (District HG) à compter du 11/09/18,
- Ne peut représenter son club formateur, l'US Colomiers (554286), compte tenu qu'il avait déjà quitté son club formateur le 11/10/2012 pour signer au club de la JS Pradettes.

Note CDSA :

Les dossiers des arbitres ayant demandé le rattachement à un club de Ligue ont été étudiés par la CRSA (voir PV sur le site de la Ligue d'Occitanie).

3. LISTES DES NOUVEAUX ARBITRES STAGIAIRES REPRESENTANT UN CLUB POUR LA SAISON 2018/2019

La Commission valide les listes suivantes :

Arbitres reçus à l'examen de juillet 2018 (19 arbitres) :

Nom	Prénom	Club représenté
AYACHE	Ridwane	Castelnau
BENAISSA	Yacine	JET
BENATTOU	Daho	(a)
CANCAN	Jimmy	Pouvourville
CAPDEVILLE	Julian	Castanet
CARDIN	Florian	Fonsorbes
CARVALHO	Dylan	Colomiers
COLLIN	Joaquim	Baziège
DESROZIERS MASSONIER	Antoine	Launaguet
DEVIANNE	Theo	Castelmaurou Verfeil
DUPRET	Raphael	Cintegabelle
EL MESOUDI	Hakim	TAC
FERNANDEZ	Lilian	Girou
GIACOMIN	Thomas	Bouloc St Sauveur
KECHACHA	Aziz	Castanet
LAHLALI	El Habib	Pucho United
OTOO	Deborah	JET
PONCY	Loic	Girou
VARLET	Florian	Blagnac

Arbitres reçus à l'examen d'août 2018 (19 arbitres) :

Nom	Prénom	Club représenté
ABROUS	SOFIANE	Rangueil
AUGUGLIARO	MAXENCE	Roquettes
BEN AMAR	OUSSAMA	Toulouse Nord
BENZAHAFF	SID AHMED	Saint Alban Aucamville
CASSARD	JOFFREY	Muret RC
DELALEUX	JULIEN	Castelnau
GRONDIN	CEDRIC	JS Pradettes
JOLLY	VINCENT	Rangueil
LAROUÏ	MOHAMED	(a)
LEFEBVRE	LEO	Pibrac
LEITAO RODRIGUES	NUNO	(a)
MARHEM	GUILLOME	Cadours
MEGHIREF	MEDHI	Tlse Lalande 3 Cocus
PERSYN	ANTEO	Fontenilles
POWELL	DANIEL	Rangueil
RAMDANI	ELIAS	Castelnau
REDJEM	JAWAD	TCMS
SCOLARO	PHILIPPE	Brax
SENOUCI	OMAR	District HG

Arbitres reçus à l'examen de septembre 2018 (9 arbitres) :

Nom	Prénom	Club représenté
DUPLEICH	JEAN LUC	Villeneuve Lécussan
GILLOUX	MARIE	TFC
LE BAIL ALVAREZ	ANTHONY	Labarthe Rivière
LOSBAR	JEVINGSTON	Portet
M'TIMA	MARIO	(a)
OGER	GIULIA	Pyrénées Sud Comminges
RAYNAUD	CLEMENT	Brax
SAMMARTINO	REMI	Comminges St Gaudens
SOW	ABDOU	JS Pradettes

Arbitres reçus aux examens de octobre/novembre 2018 (27 arbitres) :

Nom	Prénom	Club représenté
AHMED	ALLAOUÏ	AJF Mayotte
AMRI	AMED	Girou
BARONE	FRANCESCO	Bruguières
BOUSOLTANE	FAYCAL	Muret AS
DAHMOUN	LYES	Le Fousseret
DELLAGI	ILYES	Muret AS
ECH CHETOUIA	ISHAQ	Saint Orens
FOISSAC	LUCAS	Venerque
FREDERIC	ERICKSON	JS Pradettes

GASSAMA	AHMADOU	Tournefeuille
KERROUCHE	YANIS	Toulouse Mirail
LABHIRI	CHARAF	Pibrac
LUCANTONIO	JEAN BAPTISTE	Valentine
MARTINEZ	KEVIN	(a)
MUNLOM	PAUL ALAIN	Castelnau
PECUNE PONCON	MAXIME	Plaisance
PINTO PEREIRA	EWAN	Inter FC
RAMDANI	MOULOUD	Castelnau
RASSOULOU	RASSOULAN	AJF Mayotte
RENAULT	VALENTIN	Carbonne
ROUDAUT	LOMIG	Launaguet
ROUX	LUKA	TFC
RUBY	SEBASTIEN	Montaudran FC
SAAL	RAYAN	Saint Simon
SUBRA	VINCENT	Portet
VIGNERON	NILS	Pins Justaret Vilatte
WROBLEWSKI	MARC	Portet

Arbitres reçus aux examens de Janvier 2019 (22 arbitres) :

Nom	Prénom	Club représenté
AYARI	ACHREF	Balma
BIGOU	JULIEN	Saint Alban Aucamville
BOUCHAIB	ALEXANDRE	Pucho
BOURSIER	ALEXIS	JS Pradettes
CHIAVASSA	ELIO	Muret AS
CHOUKI	AYOUB	Toulouse UJS31
CLEM	CHRISTOPHER	Lespinasse
DAFFOS	VINCENT	Etoile Cagire
DOMENCH	FABIEN	Etoile Cagire
DOUTRES	MORGANE	Blagnac
EL KHOUAKHI	YOUNES	District HG
GARCIA	CLAIRE	Blagnac
HAKIMI	HAMZA	Montastruc
HICHRI	SEMEUR	Saint Simon
HICHRI	SAMAR	Saint Simon
KREIRI	FATIMA	Blagnac
LASTERRA GERHARDS	OSKAR	(a)
LECOQ	JULIE	TF Compans
PENABAYRE	OCEANE	Muret RC
RHAIDY	IKRAM	Rangueil
STEINMETZ	ALEXANDRA	TCMS
WAFFLART	LOAN	Revel

(a) : Pas de licence demandée à la date du 31 janvier. Ne pourra couvrir de club pour la saison 2018/2019.

Note de la CDSA : 96 nouveaux arbitres au total ont été admis aux examens dont 90 couvriront leur club pour la saison 2018/2019 **à la condition qu'ils aient effectué leur quota de matchs au 1er Juin 2019.**

4. LISTE DES CLUBS EN INFRACTION AU 31 JANVIER 2019 (Articles 41 – 46 et 47 du Statut de l'Arbitrage)

La situation de tous les clubs de **Ligue** et de **District** a été réexaminée au 31 janvier 2019. La Commission rappelle aux clubs qu'ils doivent s'assurer tout au long de la saison, en consultant Footclubs, que leurs arbitres sont bien en activité.

Les clubs ne peuvent invoquer l'ignorance de la situation de leurs arbitres.

4.1 Clubs de Ligue

La liste des clubs de **Ligue** en infraction est transmise à la Ligue pour validation :

Clubs libres :

ISLE EN DODON (505900)

RODEO (547175)

Clubs Foot Entreprise :

BNP PARIBAS (615297)

A.S.C. CENTRALE DE MURET (615131)

C.I.C (654280)

FLOGUI ROSERAIE (615220)

FREESCALE (603635)

INTERNAT TOULOUSE (654202)

LATECOERE (611684)

LIEBHERR (615469)

Clubs Futsal :

Néant

4.2 Clubs de District

La commission valide la liste des clubs de **District** en infraction et informe ces clubs que les amendes financières sont applicables immédiatement et les sanctions sportives le seront au cours de la saison 2019/2020 :

Clubs en 1ère Année d'infraction – 2 mutés en moins saison 2019/2020 pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée – Amende → 60 € (hormis D1 et D2 : 120 € par arbitre manquant) :

Clubs libres :

BESSIERES BUZET (553265)

LA FAOURETTE (525754)

MABROC (551048) → 120 € (D1 - 1 arbitre manquant)

MONTESPAN FIGAROL (580454)

SAINTE FOY DE PEYROLIERES (548488)

SEILH (515768)

Clubs en 2ème Année d'infraction – 4 mutés en moins saison 2019/2020 pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée – Amende → 120 € (hormis D1 et D2 : 240 € par arbitre manquant) :

Clubs libres :

BOSSOST (533757) → 240 € (D2 - 1 arbitre manquant)

LANDORTHE ESTANCARBON SAV. (521599) → 480 € (D2 – 2 arbitres manquants)

SAINT ARAILLE (527207)

ST MARCET ST IGNAN (550914)

Clubs en 3ème Année d'infraction – Pas de muté autorisé saison 2019/2020 pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée – Interdiction de montée en catégorie supérieure pour l'équipe qui en gagnerait sportivement le droit au terme de la présente saison 2018/2019 – Amende → 180 € (hormis D1 et D2 : 360 € par arbitre manquant) :

Clubs libres :

BAGNERES LUCHON CIERP GAUD MA. (582735) → 360 € (D2 – 1 arbitre manquant)

EF2M (553937)

VOLVESTRE (551028)

Clubs en 4ème Année d'infraction ou plus – Pas de muté autorisé saison 2019/2020 pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée – Interdiction de montée en catégorie supérieure pour l'équipe qui en gagnerait sportivement le droit au terme de la présente saison 2018/2019 – Amende → 240 € :

Clubs libres :

EF DU VAL D'ARAN (Ecole de Football de VIELHA - 545897)

Les présentes décisions sont susceptibles de recours, dans un délai de 7 jours, devant la Commission d'Appel du District de Football de Haute Garonne, dans les conditions de forme et de délai prévues par l'Article 190 des RG de la LFO.

**Le Secrétaire de la Commission
Robert PEDARROS**

**Le Président de la Commission
Hubert CALMETTES**